



ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone H2-048
------------------------------	-------------

USAGES AUTORISÉS*

GROUPE D'USAGES / H - HABITATION		Isolé	Jumelé	En rangée
H1 Logement	Nombre minimal de logements	1	-	-
	Nombre maximal de logements	1	-	-

GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR

R1 Activité récréative à faible impact
--

USAGES PARTICULIERS

Spécifiquement permis
Spécifiquement interdit

Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL

Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	8 m	
Marge de recul avant maximale	13 m	
Marge de recul latérale minimale	2 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	6 m	
Marge de recul arrière minimale	9 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	1 étage et 7 m	
Hauteur maximale	2 étages et 12 m	
Largeur minimale	9 m	
Superficie minimale de plancher au sol	75 m ²	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES

Affichage	Type de milieu 1 - Résidentiel
Matériaux de revêtement extérieur autorisé	maçonnerie (minimum de 80%), clin de bois (maximum 20% de la surface des murs extérieurs)
PIIA	Secteur du domaine Montmorency et secteur sud de la Maison Vézina

*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Zone H2-048